


<p>Public concerné, nombre,</p>	<p>Salarié(e) du particulier employeur, assistant(e) maternel(le)</p>
<p>Prérequis, modalités et délai d'accès</p>	<p><u>Le salarié doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • être en activité • obtenir l'accord d'un employeur de son choix pour pouvoir partir en formation. S'il accepte, l'employeur choisi devient employeur porteur c'est-à-dire celui qui est à l'origine du projet et qui est le référent au niveau de la constitution du dossier d'inscription et de la rémunération du salarié pendant ses heures de formation. <p><u>L'assistant maternel doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • être agréé par le Conseil Départemental • être en activité • obtenir l'accord d'un employeur de son choix pour pouvoir partir en formation. S'il accepte, l'employeur choisi devient employeur facilitateur c'est-à-dire celui qui est à l'origine du projet et qui est le référent au niveau de la constitution du dossier d'inscription et de la rémunération de l'assistant maternel pendant ses heures de formation. <p>La formation sera mise en place si un groupe de 10 personnes est constitué</p>
<p>Accessibilité </p>	<p>Locaux accessibles PMR / formation accessible pour personnes en situation de handicap après validation par l'organisme de formation</p>
<p>Présentation générale</p>	<p>A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de gérer au quotidien dans son activité professionnelle les influences négatives du stress.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Situer la notion du stress dans le contexte de l'activité ➤ Permettre aux salariés du particulier employeur et aux assistants maternels de gérer au quotidien les influences négatives du stress
<p>Contenu de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du stress • Manifestation, symptômes et conséquence du stress sur le salarié et son entourage familial et professionnel • Identification des agents stressants afin de favoriser leur contrôle • Utilisation des modérateurs individuels et collectifs • Mise en pratique de techniques de relaxation au quotidien • Développement de la confiance en soi •

Modalités pédagogiques	Moyens pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> • Apport théorique • Echange d'expérience • Exercices pratiques Modalités : en présentiel uniquement
Compétences / Capacités professionnelles visées	Capacités professionnelles développées et évaluées tout au long de la formation
Durée	14 heures
Dates	A déterminer
Lieu(x)	MFR « la Florie » Route de Pont Farcy 14500 Vire- Normandie
Coût par participant	Prise en charge intégrale des coût de formation (dont frais de vie) <ul style="list-style-type: none"> • Pour les salariés : L'employeur porteur doit rémunérer le salarié au taux horaire habituel. • Pour les assistants maternels qui partent en formation sur leur temps de travail : L'employeur facilitateur verse à l'assistant maternel, la totalité des heures d'accueil (tous employeurs confondus), qu'il aurait dû percevoir s'il avait accueilli les enfants pendant la période de formation. Pour les formations hors temps de travail : l'employeur facilitateur verse une allocation de formation pour chaque heure de formation suivie qui correspond à 4,58 € par heure (au 20/09/21)
Responsable de l'action, Contact	LEVALLOIS Françoise 02 31 68 01 05 / francoise.levallois@mfr.asso.fr
Formateurs, animateurs et intervenants	Formatrice référent : LEVALLOIS Françoise 02 31 68 01 05 / francoise.levallois@mfr.asso.fr Intervenants professionnels
Suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Emargement quotidien
Evaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation orale à chaque séquence • Questionnaire de satisfaction en fin de formation
Passerelles et débouchés possibles	/